



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du Jeudi 23 Février 2023
Délibération n° 2023-04**

Administrateurs présents :

Max Roustan - Bernard Saleix - Christophe Rivenq – Pierrette Paez - Richard Hillaire – Jean-Claude Auribault - Daniel Canal - Max Bordary - Cédric Marrot – Christophe Aberlenc - William Balez – Marie-Christine Peyric – Michèle Veyret – Nordine Sekarna - Jacques Foulquier – Dominique Fontanille – Florian Laroche – Gilbert Albini

Absents excusés :

Julie Lopez-Dubreuil avec pouvoir à Nordine Sekarna
Jean-Marie Bridier avec pouvoir à Richard Hillaire
Jean-François Durand-Coutelle avec pouvoir à Max Roustan
Yves Tourvieille avec pouvoir à Michèle Veyret

Absente :

Khadra Khamari

Assistaient à la séance avec voix consultative :

Philippe Curtil – Directeur Général
Cédric Veyrenc – Directeur Général Adjoint
Joris Philip - Secrétaire du CSE OPH.

Assistaient également à la séance :

Didier Barthélémi - Cyril Laurent - Patrick Ponge - Camille Bary - Ysabelle Castor – Johana Ribot

Secrétariat assuré par : Sylvie Iaquina

Election d'un Administrateur au Bureau du Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Jacques Foulquier

Le Conseil d'Administration après avoir pris connaissance du rapport n° 2023-4 ci-annexé approuve à l'unanimité l'élection de Monsieur Jean-Claude Auribault comme membre au sein du Bureau du Conseil d'Administration.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Philippe CURTIL



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 23 février 2023

Rapport n° 2023-4

Direction

Election d'un administrateur au Bureau du Conseil d'Administration en remplacement de Mr Jacques FOULQUIER

Le 25 novembre 2020, le Conseil d'Administration a procédé à l'élection des membres du Bureau.

Monsieur Jacques FOULQUIER, administrateur nommé par Alès Agglomération, a été élu membre du Bureau.

Par courrier du 13 février 2023 adressé à Monsieur le Président de Logis Cévenols, Monsieur Jacques FOULQUIER, informe de sa décision de se retirer de son mandat d'Administrateur de Logis Cévenols, à compter du 28 février 2023.

Il y a donc lieu de remplacer Monsieur Jacques FOULQUIER au Bureau du Conseil d'Administration de Logis Cévenols.

Art.L.421-8 du CCH - Le conseil d'administration élit en son sein un bureau auquel il peut donner délégation dans certaines matières. Le bureau est présidé par le président du conseil d'administration.

Art.R.421-12 - Le bureau de l'office comprend, outre le président du conseil d'administration, président de droit, six membres, dont un représentant des locataires, qui sont élus par le conseil d'administration au scrutin majoritaire.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'approuver l'élection de Mr/Mme XXXXXXXX au Bureau du Conseil d'Administration de Logis Cévenols.

REÇU EN PREFECTURE

Le 24/02/2023

Application agréée E-legalite.com